Cinquante quatrième année. - N° 140 A Mercredi 22 juillet 2020

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 790

74 – HAUTE-SAVOIE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANNECY

Ventes et cessions

318 224 730 RCS Annecy.
SPO-MB'TEC SA.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 1103714.12 EUR.
Adresse : ZA les Léchères, 74460 Marnaz.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion. La société SAS PRECI-DECTA au capital de 50.000 €, Siège social : CLUSES (Haute-Savoie) 605, route de de Chamonix. ANNECY RCS 447 881 723. La société SAS SPO-MB'TEC au capital de 1 103 714,12 € €, Siège social : MARNAZ (Haute-Savoie) ZA les Léchères, ANNECY RCS 318 224 730. Aux termes d'un acte SSP en date du 10 juin 2020, la société PRECI-DECTA transmettrait à titre de fusion à la société S.P.O.- MB'TEC l'ensemble de son patrimoine. A partir du bilan au 31 décembre 2019 de la société PRECI-DECTA, l'actif et le passif de la société PRECI-DECTA dont la transmission est prévue à la société S.P.O.-MB'TEC, s'élèvent à : Actif 4 462 715 euros, Passif 4 429 400 euros, faisant ressortir un actif net de 33 315 euros. L'opération prendra effet au 1er janvier 2020, les opérations de la société PRECI-DECTA depuis cette date devant être considérées comme accomplies par la société S.P.O.-MB'TEC. Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3, II du Code de commerce, et dès lors que la société S.P.O.-MB'TEC détient à ce jour la totalité des actions représentant la totalité du capital de la société PRECI-DECTA, et qu'elle s'engage à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, il ne pourra être procédé à l'échange des actions de la société PRECI-DECTA contre des actions de la société S.P.O.-MB'TEC, ni à l'augmentation du capital de la société S.P.O.-MB'TEC. En conséquence, les parties sont convenues qu'il n'y a pas lieu, de ce fait, à déterminer un rapport d'échange. Le montant prévu du boni de fusion s'élève à 33 315 euros. Les créanciers des sociétés S.P.O.-MB'TEC et PRECI-DECTA dont la créance est antérieure au présent avis, pourront faire opposition à la fusion dans les conditions et délais prévus par les articles L. 236-14, L. 236-21 et R. 236-8 du Code de commerce. Le projet de fusion du 10 juin 2020 a fait l'objet pour la société S.P.O.-MB'TEC et pour la société PRECI-DECTA de dépôts, respectivement le 20 juillet 2020 et le 20 juillet 2020 au greffe du tribunal de commerce d'ANNECY..